

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SOCIÉTÉ T PLUS SERVICES

DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RANTIGNY

Communes d'implantation des installations : Rantigny

Communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : Bailleval et Liancourt

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société T PLUS SERVICES pour la rubrique n° **1510-2-b** au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société T PLUS SERVICES porte sur la création d'un entrepôt d'une surface globale de 17 500 m², composé de deux cellules distinctes dédiées au stockage de matières combustibles :

- cellule 1 en racks de matières combustibles en mélange : 6 192 m² ;
- cellule 2 en masse de matières combustibles en mélange : 8 330 m² ;

Le tonnage de matières combustibles susceptibles d'être stockées sera de l'ordre de 11 000 tonnes et il pourra s'agir (liste non exhaustive) de pièces automobiles, d'articles de conditionnement, de produits de grande consommation...

La consultation du public aura lieu du lundi 5 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation du public – T PLUS SERVICES, RANTIGNY ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Rantigny, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée :

- à Monsieur Joël MOUTON, Président de la société T PLUS SERVICES :
19 rue Émile Zola à RANTIGNY (60290) – Tél. 03 44 56 89 86 – Mail : joel.mouton@tpstransports.com
- à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.